

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2025

Le dix-neuf juin deux mille vingt-cinq à vingt et une heures, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane CARTEADO, Maire.

Présents : M. Stéphane CARTEADO, M. Jean Jules MORTEO, Mme Alexandra MARGUERITE, M. Pascal VAUZELLE, Mme Ermelinda AMEAO, Mme Audrey MAZUREK, M. Abdel BABACI, Mme Rolande REBYFFE, Mme Valérie COLAROSSO, M. Arnaud DUBOIS, Mme Marina LOOS, M. Nicolas LHERBIER, M. Thierry JOUE, M. Priam PUCA, M. Michel LAVENTURE, Mme Ilda FELICIDADE, Mme Corinne VASSEUR, Mme Sophie LEVASSEUR, M. Sosario DA CUNHA

Absents ayant donné pouvoir :

M. Didier VAUCHEL pouvoir à M. Pascal VAUZELLE
M. Fabien PIVETTE pouvoir à M. Jean Jules MORTEO
Mme Sophie MOUQUET pouvoir à Mme Ermelinda AMEAO
Mme Astrid JOUANJEAN pouvoir à Mme Audrey MAZUREK
M. Philippe SCHOEFFEL pouvoir à Mme Sophie LEVASSEUR
M. Albert ALFANDARI pouvoir à Mme Corinne VASSEUR
Mme Christine VISINE pouvoir à M. Sosario DA CUNHA

Absentes excusées :

Mme Stéphanie LAFINE
Mme Nathalie JULIAT

Absente :

Nathalie CHABLE

Secrétaire de séance : M. Nicolas LHERBIER

N° 20251906-28 : Tarifs modulés du séjour été CLSH et club ados 2025

Un séjour été est organisé comme chaque année. Celui-ci s'effectuera du 7 au 11 juillet 2025 inclus soit 5 jours au séjour été CLSH et club ados ouvert aux enfants âgés de 4 à 16 ans pour 10 places pour les maternelles, 32 pour les primaires et 24 pour les ados.

Le coût du séjour comprend : le transport, l'hébergement avec restauration et activités et une participation forfaitaire de 10 €/jour/enfant au titre des frais du personnel.

Le prix total du séjour est de 24 830,00 TTC.

La Mairie règle la totalité du coût du séjour en amont puis demande une participation familiale calculée selon les grilles du quotient. Le solde restant à la charge de la collectivité.

Il est proposé au Conseil d'approuver les propositions selon le tableau ci-dessous.

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Considérant l'intérêt pour les enfants fréquentant le CLSH et le club ados de bénéficier durant les vacances scolaires, d'un séjour été.

Vu l'avis favorable de la commission finances du 4 juin 2025,

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (26 voix pour dont 7 pouvoirs),

REÇU EN PREFECTURE

le 23/06/2025

Application agréée E-legalite.com

APPROUVE la participation familiale/enfant du séjour été CLSH et club ados selon les tarifs modulés ci-après :

	maternelle	élémentaire	ados
car	646,97	2 070,30	1 552,73
séjour	2 613,00	9 201,00	10 016,00
Cout animateurs 10 € X le ndr de js x nbr enf	500,00	1 600,00	1 200,00
Cout total	3 759,97	12 871,30	12 768,73
Cout par inscrit	376,00	402,23	532,03

Cout 2024 pour rappel	344,64	416,61	574,94
--------------------------	--------	--------	--------

Maternelles

Quotient familial	Taux de participation des familles	Coût séjour	participation des familles	Acompte 30% à l'inscription	A régler après le séjour	Reste à charge de la commune
Inférieur à 4 500 €	20%	376,00 €	75,20 €	22,56 €	52,64 €	300,80 €
De 4 501 € à 6 800 €	30%	376,00 €	112,80 €	33,84 €	78,96 €	263,20 €
De 6 801 € à 8 900 €	40%	376,00 €	150,40 €	45,12 €	105,28 €	225,60 €
De 8 901 € à 11 000 €	50%	376,00 €	188,00 €	56,40 €	131,60 €	188,00 €
De 11 001 € à 12 000€	60%	376,00 €	225,60 €	67,68 €	157,92 €	150,40 €
De 12 001 € à 13 125€	70%	376,00 €	263,20 €	78,96 €	184,24 €	112,80 €
Supérieur à 13 125 €	80%	376,00 €	300,80 €	90,24 €	210,56 €	75,20 €
Extérieur	100%	376,00 €	376,00 €	112,80 €	263,20 €	0,00 €

Elémentaires

Quotient familial	Taux de participation des familles	Coût séjour	participation des familles	Acompte 30% à l'inscription	A régler après le séjour	Reste à charge de la commune
Inférieur à 4 500 €	20%	402,23 €	80,45 €	24,13 €	56,31 €	321,78 €
De 4 501 € à 6 800 €	30%	402,23 €	120,67 €	36,20 €	84,47 €	281,56 €
De 6 801 € à 8 900 €	40%	402,23 €	160,89 €	48,27 €	112,62 €	241,34 €
De 8 901 € à 11 000 €	50%	402,23 €	201,12 €	60,33 €	140,78 €	201,12 €
De 11 001 € à 12 000€	60%	402,23 €	241,34 €	72,40 €	168,94 €	160,89 €
De 12 001 € à 13 125€	70%	402,23 €	281,56 €	84,47 €	197,09 €	120,67 €
Supérieur à 13 125 €	80%	402,23 €	321,78 €	96,54 €	225,25 €	80,45 €
Extérieur	100%	402,23 €	402,23 €	120,67 €	281,56 €	0,00 €

REÇU EN PREFECTURE

le 23/06/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-095-219501343-20250619-20251906DEL

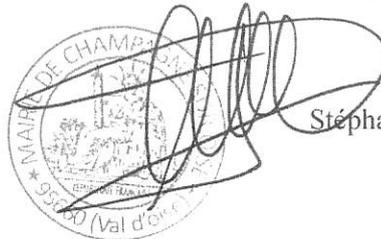
Club Ados

Quotient familial	Taux de participation des familles	Coût séjour	participation des familles	Acompte 30% à l'inscription	A régler après le séjour	Reste à charge de la commune
Inférieur à 4 500 €	20%	532,03 €	106,41 €	31,92 €	74,48 €	425,62 €
De 4 501 € à 6 800 €	30%	532,03 €	159,61 €	47,88 €	111,73 €	372,42 €
De 6 801 € à 8 900 €	40%	532,03 €	212,81 €	63,84 €	148,97 €	319,22 €
De 8 901 € à 11 000 €	50%	532,03 €	266,02 €	79,80 €	186,21 €	266,02 €
De 11 001 € à 12 000€	60%	532,03 €	319,22 €	95,77 €	223,45 €	212,81 €
De 12 001 € à 13 125€	70%	532,03 €	372,42 €	111,73 €	260,69 €	159,61 €
Supérieur à 13 125 €	80%	532,03 €	425,62 €	127,69 €	297,94 €	106,41 €
Extérieur	100%	532,03 €	532,03 €	159,61 €	372,42 €	0,00 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Pour extrait certifié conforme,
Champagne sur Oise, le 19 juin 2025

Le Maire,



Stéphane CARTEADO

Date de convocation : 13/06/2025
Nombre de membres :
En exercice : 29
Présents : 19
Votants : 26
Dont pouvoirs : 7

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication »

REÇU EN PREFECTURE

Le 23/06/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-095-219501343-20250619-20251906DEL